

DÉCOUVRIR

# Contrat de Professionnalisation

Attirez de nouveaux  
collaborateurs

**Fafiec** = ingénierie + études + métiers  
+ numérique + conseil + de l'évènement



## Formez vos nouveaux collaborateurs

Le contrat de professionnalisation est un contrat à durée déterminée (CDD) de 6 à 24 mois maximum, ou à durée indéterminée (CDI). Il permet de recruter, former et qualifier un salarié et alterne périodes de travail en entreprise et périodes de formation.

### Qui est concerné ?

- Les entreprises de la branche adhérentes au **Fafiec**
- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- Les bénéficiaires des minima sociaux \*
- Les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion (CUI))...

\* Ou de l'allocation aux adultes handicapés

## Les avantages pour votre entreprise

- Résoudre une difficulté de recrutement en trouvant plus facilement un candidat
- Assurer la transmission de vos savoir-faire auprès de nouvelles recrues
- Bénéficier d'aides financières :
  - une prise en charge des coûts de formation par le **Fafiec** sur la base d'un forfait horaire \*\*
  - la possibilité de régler partiellement ou totalement les coûts pédagogiques directement à l'organisme de formation
  - un financement possible par le **Fafiec** de la formation tutorale et dépenses liées à l'exercice de cette fonction
  - des aides financières complémentaires de l'État et de Pôle emploi \*\* pour certains publics ou sous conditions

## Les avantages pour votre futur collaborateur

- Suivre une formation tout en étant en situation de travail rémunéré
- Bénéficier d'une expérience professionnelle valorisante
- Acquérir une qualification reconnue par la branche ou certifiée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle (CQP\*\*\*)

## Vous êtes intéressé ?

Retrouvez les modalités de constitution du dossier sur [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr)

Prenez rendez-vous avec votre conseiller formation

**Fafiec Direct**  
ENTREPRISES 01 43 46 01 10

**À retenir** pour une prise en charge financière, il est impératif de nous transmettre votre dossier complet au plus tard dans les 5 jours suivant le début du contrat

**Le @ Fafiec :**  
Pour une constitution et une gestion simple de votre dossier, saisissez-le sur nos services en ligne  
Rendez-vous sur [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr)

\*\* Consultez les modalités de prise en charge et la fiche des aides complémentaires sur [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr)  
\*\*\* Certificat de Qualification Professionnelle



25, quai Panhard  
et Levasseur  
75 013 Paris  
[www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr)

**Fafiec** Direct

ENTREPRISES 01 43 46 01 10